

Département des  
Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Votants :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date et affichage de la convocation : 28 mars 2024

**Délibération n°22**

*Séance du 10 avril 2024*

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

**PRESENTS** : COMET Claude, ECHINARD Emmanuel, GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LAGARDE Laurent, LARRALDE Cécilia, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, PALLEC Bernard, SANZBERRO Jean-Philippe, INÇABY Emile, MIHURA Nathalie

**ABSENTS** : ITHURBIDE Fabien

**PROCURATION** : ITHURBIDE Fabien a donné procuration à JAUREGUIBERRY Michel

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

**OBJET : ACQUISITION A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE E601p A LA COGIP**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait de la Commune d'acquérir la parcelle cadastrée section E 601p, afin d'élargir la route Landahandietako bidea.

Cette acquisition auprès de la COGIP porterait sur une superficie d'environ 32 m<sup>2</sup>, serait consentie à titre gratuit.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

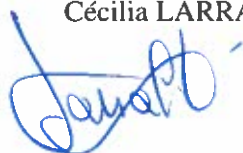
**DÉCIDE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section E 601p, auprès de la COGIP à titre gratuit.

**CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance

Cécilia LARRALDE



Le Maire

Michel IBARLUCIA

